

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR.

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 27 novembre 2020 (vidéoconférence)

Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 9h35

Les Secrétaires sont MM. Stéphane LASSEAUX et Stéphane COLLIGNON.

M. le Gouverneur, Denis MATHEN (arrivé 11h40) et M. Valéry ZUINEN, Directeur Général, assistent à la réunion.

L'ordre du jour a été établi comme suit :

Ouverture de la séance par Monsieur le Président,

Appel nominal des Conseillers,

Dépôt du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020,

Communication du Président (s'il y a lieu),

Questions posées au Collège provincial (s'il y a lieu),

Lecture des rapports des commissions - Discussion et vote des résolutions, évaluations des contrats de gestion dans le cadre de la session budgétaire

1^{ère} Commission : 250/20, 251/20, 250/20-CGEVAL-01, 250/20-CGEVAL-23

2^{ème} Commission : 250/20-CGEVAL-02, 250/20-CGEVAL-03, 250/20-CGEVAL-04, 250/20-CGEVAL-05, 250/20-CGEVAL-06, 250/20-CGEVAL-07, 250/20-CGEVAL-08, 250/20-CGEVAL-09, 250/20-CGEVAL-12, 250/20-CGEVAL-13, 250/20-CGEVAL-14, 250/20-CGEVAL-15, 250/20-CGEVAL-16, 250/20-CGEVAL-17, 250/20-CGEVAL-18, 250/20-CGEVAL-20, 250/20-CGEVAL-20, 250/20-CGEVAL-21, 250/20-CGEVAL-22, 250/20-CGEVAL-24

3^{ème} Commission : 250/20-CGEVAL-25, 250/20-CGEVAL-26, 250/20-CGEVAL-27, 250/20-CGEVAL-28, 250/20-CGEVAL-29, 250/20-CGEVAL-30, 250/20-CGEVAL-31

4^{ème} Commission : 250/20-CGEVAL-10, 250/20-CGEVAL-11

Présentation de la Note de Politique Budgétaire 2021,

Affaire 250/20 : Projet de budget pour l'exercice 2021 :

- a) Discussion générale sur le budget ;*
- b) Intervention éventuelle des Chefs de groupe ;*
- c) Lecture du rapport de la 1^{ère} Commission ;*

d) Vote par appel nominal.

Affaire 251/20 : Emprunts destinés à financier les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial 2021.

Clôture de la séance par Monsieur le Président.

Appel nominal des Conseillers.

Présents :

Groupe M.R. : Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Stéphane COLLIGNON, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, Pierre HELSON, Valérie LECOMTE, Arnaud MAQUILLE, José PAULET, Jean-Marie THERET, Jean-Marc VAN ESPEN.

Groupe P.S. : Eric BOGAERTS, Patricia BRABANT, Claude BULTOT, Catherine COLLARD, Guy MILCAMPS, Dominique NOTTE, Antoine PIRET, Patricia VAN MUYLDER.

Groupe C.D.H : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Christophe GILON, Stéphane LASSEAUX, Geneviève LAZARON, Pierre RONDIAT.

Groupe ECOLO : Georges BALON-PERIN, Hugues DOUMONT, Jean-François DURY, Isabelle GENGLER, Saskia JAMAR, Nicole LECOMTE, Muriel MINET, Bénédicte ROCHET.

Groupe DéFi : Amaury ALEXANDRE, Patrick PYNNAERT.

Mme Carine DAFFE arrivera en cours de séance.

M. le Président, signale que le projet de procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020 a été transmis aux Conseillers via l'intranet et par courriel.

S'il n'y a pas de remarque ou d'observation à l'issue de cette réunion, M. le Président informera le Conseil que celui-ci est adopté.

Communication du Président

M. le Président rappelle les consignes de votes qui ont été décidées lors la réunion du Conseil provincial du 29 mai 2020.

Afin de simplifier les débats, Celles-ci prévoient que les Chefs de groupe relayeront les votes des groupes sachant toutefois qu'il est loisible à chaque Conseiller de pouvoir exprimer un vote individuel.

Questions orales

M. le Président indique que nous n'avons pas reçu de question orale.

1ère Commission :

Dans le cadre du budget 2021, M. le Président énonce les 2 contrats de gestion à évaluer, à savoir :



- 250/20-CGEVAL-01 : ASBL APW - Association des Provinces Wallonnes - Rapport d'évaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-23 : ASBL FTPN - Contrat de gestion - Evaluation 2019.

M. le Président interroge chaque groupe politique afin de savoir s'il y a un quelconque problème pour ces différents dossiers.

Aucun groupe politique n'a d'observation à formuler sur ces rapports d'évaluation.

Dès lors, le Conseil acte les évaluations des contrats de gestion 01 et 23.

2^{ème} Commission :

Dans le cadre du budget 2021, M. le Président énonce les 20 contrats de gestion à évaluer, à savoir :

- 250/20-CGEVAL-02 : DASS - Asbl IDEF - Evaluation du contrat de gestion 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-03 : DASS - Asbl SPAF - Evaluation du contrat de gestion 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-04 : D.A.S.S. - AIS Gestion Logement Un Toit Pour Tous - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-05 : D.A.S.S. - AIS Gestion Logement Dinant-Philippeville - contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-06 : D.A.S.S. - AIS Gestion Logement Gembloux-Fosses - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-07 : D.A.S.S. - AIS Gestion Logement Namur - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-08 : D.A.S.S. - Asbl "La Maison de Nos Enfants" - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-09 : D.A.S.S. - Asbl "RéBBUS" - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-12 : D.A.S.S. - asbl "CAI" - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20- CGEVAL-13 : D.A.S.S. - asbl "Groupe animation de la Basse-Sambre" - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-15 : Centre local de promotion de la santé : Rapport d'évaluation de la subvention de 50.000 euros octroyée en vue d'exécuter les missions confiées ;

- 250/20-CGEVAL-14 : D.A.S.S - Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement professionnel - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-16 : Asbl "FIFF - Festival International du Film Francophone de Namur" - Évaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-17 : Maison de la Poésie et de la Langue Française - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-18 : Rock About Nam" asbl - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-19 : "Centre Culturel de Dinant" asbl : Évaluation de l'exécution du Contrat - Programme pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-20 : "Centre Culturel de Namur" asbl : Évaluation de l'exécution du Contrat- Programme pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-21 : Centre culturel Action-Sud à Viroinval : Evaluation de l'exécution du contrat-programme pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-22 : ASBL"Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne" - CAV&MA : Evaluation de l'exécution du contrat programme pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-24 : Asbl "Société Archéologique de Namur" - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2019.

M. le Président interroge chaque groupe politique afin de savoir s'il y a un quelconque problème pour ces différents dossiers.

Aucun groupe politique n'a d'observation à formuler sur ces rapports d'évaluation.

Dès lors, le Conseil acte les évaluations des contrats de gestion 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 24.

3ème Commission :

Dans le cadre du budget 2021, M. le Président énonce les 7 contrats de gestion à évaluer, à savoir :

- 250/20-CGEVAL-25 : ASBL OPA Qualité - Contrat de gestion - Evaluation 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-26 : Evaluation 2019 du contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de Rivière Lesse asbl ;
- 250/20-CGEVAL-27 : Evaluation 2019 du contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de Rivière Haute Meuse asbl ;



- 250/20-CGEVAL-28 : Evaluation 2019 du contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de Rivière Meuse Aval asbl ;
- 250/20-CGEVAL-29 : Evaluation 2019 du contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de Rivière Semois asbl ;
- 250/20-CGEVAL-30 : Evaluation 2019 du contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de Rivière Ourthe asbl ;
- 250/20-CGEVAL-31 : Evaluation 2019 du contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de rivière Sambre asbl.

M. le Président interroge chaque groupe politique afin de savoir s'il y a un quelconque problème pour ces différents dossiers.

Aucun groupe politique n'a d'observation à formuler sur ces rapports d'évaluation.

Dès lors, le Conseil acte les évaluations des contrats de gestion 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

4ème Commission :

Dans le cadre du budget 2021, M. le Président énonce les 2 contrats de gestion à évaluer, à savoir :

- 250/20-CGEVAL-10 : ASBL SSPP - Service Social du Personnel de la Province de Namur - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2019 ;
- 250/20-CGEVAL-11 : Régie Château de Namur - Suivi du plan de gestion 2020.

M. le Président interroge chaque groupe politique afin de savoir s'il y a un quelconque problème pour ces différents dossiers.

Aucun groupe politique n'a d'observation à formuler sur ces rapports d'évaluation.

Dès lors, le Conseil acte les évaluations des contrats de gestion 10 et 11.

Arrivée de Mme Carine DAFPE à 9h55.

Déclaration de politique budgétaire 2021

M. le Président donne la parole à M. le Député-Président et aux autres Députés pour la présentation de la déclaration de politique budgétaire 2021.

MM. Jean-Marc VAN ESPEN, Richard FOURNAUX, Mme Geneviève LAZARON et M. Amaury ALEXANDRE présentent chacun à leur tour une partie de la déclaration de politique budgétaire 2021.

M. Dominique NOTTE quitte la séance à 10h40.



M. le Président va donner la parole aux différents groupes politiques afin qu'ils puissent s'exprimer sur cette déclaration.

M. le Président précise également qu'il ouvre le débat sur l'affaire 250/20 : Projet de budget 2021, vu la connexité des deux sujets.

M. le Président signale aux Conseiller qu'au cours de la présentation, il a reçu par mail une proposition d'amendement de M. Georges BALON-PERIN.

M. le Président annonce qu'il a envoyé par mail cette proposition à l'ensemble des Conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.

MM Antoine PIRET, Georges BALON-PERIN, Hugues DOUMONT, Georges BALON-PERIN, Mme Bénédicte ROCHET, MM. Georges BALON-PERIN, Jean-Marie CHEFFERT, Etienne BERTRAND, Patrick PYNNAERT, Georges BALON-PERIN, Mme Catherine COLLARD, M. Richard FOURNAUX émettent successivement leurs considérations, réflexions et remarques quant à la déclaration de politique budgétaire 2021 et sur le projet de budget 2021.

M. Guy MILCAMPS émet ses considérations, réflexions et remarques quant à la déclaration de politique budgétaire 2021 et sur le projet de budget 2021.

M. Guy MILCAMPS inetrroge M. le Directeur général sur une question juridique relative aux contrats de gestion.

M. le Président donne la parole à M. le Directeur général qui répond à la question de M. Guy MILCAMPS.

M. Dominique NOTTE revient en séance à 12h03.

Mme. Geneviève LAZARON, MM. Jean-Marc VAN ESPEN, Amaury ALEXANDRE, Mmes Patricia VAN MUYLDER et Patricia BRABANT, MM. Hugues DOUMONT, Richard FOURNAUX, Jean-Marc VAN ESPEN, Guy MILCAMPS, Georges BALON-PERIN interviennent successivement.

M. le Gouverneur demande la parole qui lui est accordée par M. le Président.

M. le Gouverneur intervient.

MM. Antoine PIRET, Georges BALON-PERIN, Jean-Marie CHEFFERT et Etienne BERTRAND interviennent successivement.

M. le Président lit le rapport rédigé.

M. le Président met la proposition d'amendement aux voix.

Décision : le Conseil n'adopte pas l'amendement, repris à l'annexe 1, à la majorité (17 voix pour (PS, ECOLO), 20 voix contre (MR, CDH, DEFI) et 0 abstention)

Concernant le vote du projet de budget 2021, M. le Président procède à un vote par appel nominal.

POUR : Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Stéphane COLLIGNON, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, Pierre HELSON, Valérie LECOMTE,



Arnaud MAQUILLE, José PAULET, Jean-Marie THERET, Jean-Marc VAN ESPEN, Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Stéphane COLLIGNON, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, Pierre HELSON, Valérie LECOMTE, Arnaud MAQUILLE, José PAULET, Jean-Marie THERET, Jean-Marc VAN ESPEN, Amaury ALEXANDRE et Patrick PYNNAERT.

CONTRE : Eric BOGAERTS, Patricia BRABANT, Claude BULTOT, Catherine COLLARD, Guy MILCAMPS, Dominique NOTTE, Antoine PIRET, Patricia VAN MUYLDER, Georges BALON-PERIN, Hugues DOUMONT, Jean-François DURY, Isabelle GENGLER, Saskia JAMAR, Nicole LECOMTE, Muriel MINET et Bénédicte ROCHET.

ABSTENTION : 0

Résultat : 37 votants : 20 POUR, 17 CONTRE, 0 ABSTENTIONS.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 250/20, reprise en annexe 2, à la majorité (20 voix pour (MR, CDH, DEFI), 17 voix contre (PS, ECOLO) et 0 abstention).

Affaire 251/20 : Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires - Autorisation d'emprunt

M. le Président lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 251/20, reprise en annexe 3, à l'unanimité (37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

Clôture de la séance par Monsieur le Président

M. le Président signale, avant de clôturer la séance, que le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020, n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté.

La séance est levée à 13h53

Pour accord au titre de rapport succinct, le 27 novembre 2020.


Valéry ZUINEN
Directeur général

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 11 décembre 2020.



Valéry ZUINEN,
Directeur général



Philippe BULTOT,
Président

Annexe 1

ARTICLE	SERVICE	NATURE	LIBELLE	ARTL_ECO_CODE	PRK_EXT_CODE	BI_2021	Amendement	Résultat-amendé
040003	61101/000	O	FRAS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU SERVICE DES TAXES	61101	71	16.000	-13.000	3.000
105005	61300/001	O	RECEPTIONS, VISTES, CEREMONIES (Y COMPRIS ACHAT DE CADEAUX) ORGANISEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL	61300	71	40.000	-30.000	10.000
105005	61300/003	O	FRAS DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS FRAS DE RECEPTIONS, VISITES ET CEREMONIES) DU CONSEIL PROVINCIAL	61300	71	18.500	-12.000	6.500
104070	61320/000	O	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE COM	61320	71	200.000	-52.400	147.600
120103	61320/000	O	ETUDE DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PROVINCIAUX	61320	71	15.000	-15.000	0
120103	61320/002	O	CREDIT DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION ISO 9001	61320	71	15.000	-15.000	0
136005	61340/000	O	FRAS DE FONCTIONNEMENT, D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES VEHICULES	61340	71	75.000	-25.000	50.000
101005	62010/000	O	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	62010	70	794.698	-198.675	596.023
104068	62010/000	O	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	62010	70	39.231	-39.231	0
101005	62050/002	O	TRAITEMENTS ET INDEMNITES DE SORTIE DES MEMBRES DU COLLEGE PROVINCIAL	62050	70	490.800	-122.700	368.100
101005	62060/004	O	JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES	62060	70	2.000	-2.000	0
101005	62070/009	O	INDEMNITES AUX PRESIDENTS DES COMMISSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL PROVINCIAL	62070	70	7.940	-7.940	0
101005	62070/010	O	INDEMNITES AU VICE-PRESIDENT	62070	70	6.700	-6.700	0
101005	64000/001	O	SUBSIDES OCTROYES AUX GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL PROVINCIAL POUR L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES	64000	72	0	20.000	20.000
590018	64000/012	O	SUBSIDE AU BEP POUR ESSAIMAGE	64000	72	0	37.500	37.500
762040	64000/002	O	SUBSIDE A L'ASBL FESTIVAL DE L'ETE MOSAN POUR L'ORGANISATION DE SON FESTIVAL ANNUEL	64000	72	0	2.900	2.900
762040	64000/008	O	SUBSIDE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX TELEVISIONS COMMUNAUTAIRES	64000	72	0	20.000	20.000
762040	64000/010	O	SUBSIDE AU CENTRE D'ART VOCAL ET DE MUSIQUE ANCIENNE	64000	72	0	90.000	90.000
762040	64000/011	O	SUBSIDE A L'ASBL FESTIVAL DE NAMUR POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL MUSICAL DE NAMUR	64000	72	0	9.000	9.000
762040	64000/020	O	SUBSIDE A LA FEDERATION INFORJEUNES DE NAMUR	64000	72	0	28.125	28.125
762040	64000/038	O	PROMOTION DES ARTS FORAINS	64000	72	0	22.500	22.500
762040	64000/054	O	SUBSIDE A L'ASBL MAISON DE LA POESIE ET DE LA LANGUE FRANCAISE	64000	72	0	38.881	38.881
762040	64000/055	O	SUBSIDE A L'ASBL COMITE CULTUREL GABRIEL BERNARD POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU CINEMA BELGE DE MOUSTIER	64000	72	0	10.000	10.000
762040	64000/057	O	SUBSIDE AU CID INTER J (CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES)	64000	72	0	9.375	9.375
762040	64000/058	O	SUBSIDE A L'ASBL INFOR JEUNES ESEM	64000	72	0	9.375	9.375
762040	64000/067	O	SUBSIDE A L'ASBL MUSEE DU PETIT FORMAT	64000	72	0	7.200	7.200
762040	64000/070	O	SOUTIEN AUX ACTEURS LOCALS EN MATIERE DE PATRIMOINE MEMORIEL	64000	72	0	15.000	15.000
762040	64000/079	O	SUBSIDE A Z-ASBL POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL ESPERANZAH!	64000	72	0	10.000	10.000
762040	64000/081	O	SUBSIDE A L'ASBL FESTIVAL DE FOLKLORE DE JAMBES-NAMUR POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE FOLKLORE	64000	72	0	750	750
762040	64000/083	O	SUBSIDE A L'ASBL FONDATION AUSCHWITZ-MEMOIRE D'AUSCHWITZ POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DE DISSERTATION	64000	72	72.500	-60.000	12.500
762040	64000/084	O	SOUTIEN D'EVENEMENTS CULTURELS, TOURISTIQUES ET FOLKLORIQUES ASSURANT LA PROMOTION DE L'INSTITUTION PROVINCIALE	64000	72	0	3.600	3.600
762040	64000/084	O	SUBSIDE A L'ASBL MAISON DU PATRIMOINE MEDIEVAL MOSAN (MPMVM)	64000	72	0	2.500	2.500
762040	64000/099	O	SUBSIDE AU THEATRE DES ZYGOMARS	64000	72	0	2.500	2.500
762040	64000/100	O	SUBSIDE POUR LE KIKY FESTIVAL	64000	72	0	7.000	7.000
762040	64000/101	O	SUBSIDE A MATELE POUR METEO PROVINCIALE	64000	72	0	20.000	20.000
801045	64000/103	O	SUBSIDE A L'ASBL FEND'RIRE	64000	72	0	1.500	1.500
801045	64000/005	O	SUBSIDE A L'ASBL "CENTRE D'ACTION INTERCULTURELLES DE LA PROVINCE DE NAMUR" (CAI)	64000	72	0	20.000	20.000
801045	64000/006	O	SUBSIDE A L'ASBL "MAISON DE NOS ENFANTS"	64000	72	0	97.500	97.500
801045	64000/010	O	SUBSIDES PONCTUELS POUR APPEL A PROJET DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET L'ILLETTRISME	64000	72	0	25.000	25.000
801045	64000/017	O	SUBSIDE POUR APPEL A PROJET POUR LA PLATEFORME DES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX DES AINES	64000	72	7.000	-7.000	0
801045	64000/024	O	SUBSIDE A LA FONDATION ROI BAUDOIN EN FAVEUR DU FONDS VICTOR	64000	72	6.000	-6.000	0
801045	64000/000	O	COTISATIONS A L'ASBL "CENTRE D'ACTION INTERCULTURELLES DE LA PROVINCE DE NAMUR" (CAI)	64261	72	0	10.000	10.000
844045	64000/000	O	SUBSIDES A GROUPE ANIMATION BASSE SAMBRE GABS	64000	72	0	51.000	51.000
844045	64000/006	O	SUBSIDES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'ASBL IDEF (INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE)	64000	72	0	20.000	20.000
844045	64000/009	O	SUBSIDE A L'ASBL "RESEAU BEBBEUS"	64000	72	0	100.000	100.000
844045	64000/010	O	PRIMES A L'INSTALLATION OU AU MAINTIEN DE PLACE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE	64000	72	0	20.000	20.000
104002	26240/000	E	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	26240	90	200.000	-200.000	0
SOLDE								-101.690

1000
-1000
0



PROVINCE
de **NAMUR**

Administration

Valéry ZUINEN

Directeur Général

Votre correspondant :
Denis BECKER

Tél. : +32(0)81/77.52.92
denis.becker@province.namur.be

Namur, le 27 novembre 2020

Objet : **Affaire n°250/20 : Projet de budget 2021**

Je certifie que deux votes ont été réalisés en cette affaire à savoir un pour l'amendement proposé par Monsieur le Conseiller Georges BALON-PERIN et un vote pour la résolution.

- L'amendement proposé par Monsieur Georges BALON-PERIN (voir annexe) n'a pas été adopté à la majorité avec 20 voix contre et 17 voix pour ;
- La résolution relative au budget 2021 a donc été votée par appel nominal en l'état avec 20 voix pour, 17 contre et 0 abstention.

Valéry ZUINEN
Directeur général

Au cœur
de votre quotidien



Place Saint-Aubain 2 - B 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 775 198 - Fax : +32(0)81 776 933

dg@province.namur.be
www.province.namur.be



AFFAIRE N° 250/20: BUDGET PROVINCIAL POUR L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'article L 2231-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2021 ;

VU l'arrêté du 02.06.1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale ;

VU le projet de budget provincial pour l'exercice 2021 arrêté par le Collège provincial en date du 29/10/2020 et ses annexes ;

CONSIDERANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;

VU la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier en date du 19.10.2020 ;

VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 20.10.2020 et joint en annexe ;

VU l'avis rendu par le Directeur général en date 19.10.2020 et stipulant : « *Le projet de budget 2021 soumis au Conseil provincial intègre l'obligation d'une reprise progressive (+10%) du financement communal des zones de secours. L'obligation est toutefois aujourd'hui relative vu qu'elle ne repose sur aucune base légale. En 2021, l'effet conjugué d'une suppression de certaines activités provinciales, d'une forte diminution du budget consacré au remplacement du personnel, et d'efforts importants en moyens de fonctionnement, permet de faire face à cette charge budgétaire. La possibilité de réaffecter certains membres du personnel sur les fonctions qui deviendront vacantes devrait cependant permettre d'amortir le choc. Toutefois, les années suivantes, avec l'augmentation de la reprise du financement communal jusqu'à 60% ou jusqu'au montant total du fonds des provinces, seront problématiques. A politique de recettes inchangée, il ne restera le choix qu'entre une politique linéaire de non remplacement fortement dommageable à la qualité des services provinciaux et la suppression d'autres activités/services provinciaux.* »

VU le rapport de la 1^{ère} Commission émettant son avis ;

VU la note de politique générale remise aux Conseillers ;

ATTENDU que les annexes prévues par la circulaire budgétaire et celle du 14.02.2008 ont été communiquées aux membres du Conseil provincial avec le budget ;

ATTENDU que le Collège provincial veillera, en application de l'article L2231-9, §1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- à l'insertion, au Bulletin provincial, du présent budget dans le mois qui suit son approbation ;
- au dépôt de ce budget aux Archives de l'Administration de la Région wallonne.

APRÈS en avoir délibéré ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à ²⁰... voix pour, ¹⁷... voix contre et 0 abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité ~~à l'unanimité~~ ;

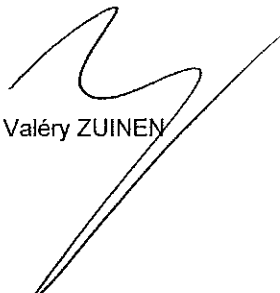
ARRÊTE:

L'ensemble du budget provincial pour l'exercice 2021, aux montants suivants :

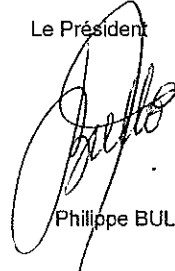
Résultats du Service Ordinaire	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
<i>Exercices antérieurs</i>	8.572.046	1.144.118	7.427.928
<i>Exercice propre</i>	154.958.800	154.938.564	20.236
Total	163.530.846	156.082.682	7.448.164
<i>Prélèvements</i>		2.412.755	-2.412.755
TOTAL GÉNÉRAL	163.530.846	158.495.437	5.035.409
Résultats du Service Extraordinaire	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
<i>Exercices antérieurs</i>	9.600.563	69.993	9.530.570
<i>Exercice propre</i>	31.714.502	40.734.563	-9.020.061
Total	41.315.065	40.804.556	510.509
<i>Prélèvements</i>	6.292.755		6.292.755
TOTAL GÉNÉRAL	47.607.820	40.804.556	6.803.264

Namur, le 27/11/2020

Le Directeur général


Valéry ZUINEN

Le Président


Philippe BULTOT

AFFAIRE N° 251/20 : DOSSIER LIE AU BUDGET 2021 - EMPRUNTS DESTINÉS À FINANCER LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES - AUTORISATION D'EMPRUNT

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU les articles de recettes extraordinaires du budget 2021 prévoyant l'appel d'un emprunt en vue de financer les diverses dépenses extraordinaires prévues, soit 6.491.086 € à l'exercice propre et 7.842.514 € sur articles millésimés ;

VU la proposition du Collège provincial ;

VU l'article L2222-1 du CDLD ;

CONSIDÉRANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 euros et que conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;

VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 20/10/2020 et joint en annexe ;

VU le rapport de la 1ere Commission, émettant son avis ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée à 37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

CONSIDÉRANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité

ARRÊTE :

Article unique : Le Collège provincial est autorisé à contracter au fur et à mesure des besoins, conformément à la législation en vigueur, les emprunts mentionnés aux tableaux annexés à la présente résolution qui concernent le budget provincial 2021.

Namur, le 27/11/2020

Le Directeur général

Valéry ZUINEN

Le Président,

Philippe BULTOT